

## ABONNEMENT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

## Agglomération du Bocage Bressuirais

Direction des Transports et de l'Accessibilité

1 bis allée des Oliviers - BRESSUIRE
du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
05 49 80 71 97 - trema@agalo2b.fr

## À retourner avant le 30 juin 2024

Vous pouvez également effectuer cette inscription en ligne sur le site tremascolaire.agglo2b.fr dès le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Élève	■ 27 boulevard du Colonel Aubry -BP 90184 79304 BRESSUIRE Représentant légal ou responsable
Nom :	Nom :
ÉTABLISSEMENT : (Préciser école, collège, lycée, lycée Nom de l'établissement :	e professionnel, agricole)  QUALITÉ DE L'ÉLÈVE Externe
Maternelle / Primaire Collège  Classe : Classe : ULIS  Si enseignement adapté, préciser : SEGPA ULIS   Autres scolarités  Etudes supérieures : Apprentissage :  Autres :	Classe :
JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTO D'IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE POUR IMPRIMER LA CARTE  Transport sollicité	
Validité :  Année scolaire 2024/2025  Point de montée existant :  Cadre réservé à l'administration :	En signant cette demande, j'accepte le règlement des transports dans le Bocage Bressuirais consultable sur le site www.trema.agglo2b.fr.  Fait à :
Consultez les horaires et les points d'arrêt sur www.trema.agglo2b.fr	
Lign Arrê Con	es: hmune:

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la direction des transports et de l'accessibilité pour établir les formalités d'inscription, de facturation et de suivi. Elles peuvent être utilisées pour l'envoi d'actualités ou d'informations liées à la direction des transports et de l'accessibilité. Elles sont conservées pendant quatre ans suivant votre dernière inscription et sont destinées au service administratif de la direction des transports et de l'accessibilité. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en envoyant un courriel à dpd@agglo2b.fr. Fichier déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978) - avis n° 25452